

La lettre de l'AVA



Numéro 1 avril 2004

**association pour la qualité
de la vie à Pléneuf-Val-André**

siège social : 19 rue du Gros-Tertre 22370 Pléneuf-Val-André

ava.pleneufvalandre@wanadoo.fr

Convaincre ... ou subir !

affranchissement



destinataire:

Éditorial

Continuité...

L'abandon de la formule du Bulletin pour cette nouvelle formule - la Lettre de l'AVA - a suscité quelques craintes chez certains sociétaires : crainte d'une réflexion moins approfondie, ou d'une recherche moins large ou moins cohérente sur les conditions qui feront demain la qualité de la vie à Pléneuf-Val-André.

Avec ce premier numéro de la « Lettre de l'AVA », nous voulons vous rassurer : il n'y a aucune rupture dans notre recherche de l'information complète et exacte, et de la qualité dans la réflexion et le dialogue avec nos partenaires.

La « Lettre » n'est qu'un des moyens de « communication » que nous allons utiliser. Elle a une fonction de contact avec les sociétaires, les élus, la presse,..etc., et avec des adhérents potentiels.

Pour assurer convenablement cette fonction, la « Lettre » a besoin d'une présentation plus attrayante que celle du Bulletin, dans sa forme et dans son contenu.

suite page 2

Sommaire

Editorial1

La communauté de
commune2

Urbanisme3
Parking de la Moinerie
Promenade de la Lingouare
Falaise de Piégu

Environnement4
Et nos déchets ?
Vandalisme.....5
Réhabilitation réussie
Collecte des déchets

Actualité AVA6

Lu dans la presse....7
Centre nautique.....7

Le tour d'horizon du
promeneur solitaire8

La fonction de contact exige aussi une périodicité plus courte que celle du Bulletin : la « Lettre » paraîtra tous les deux mois (à l'exception du mois d'août, au cours duquel se tient traditionnellement l'assemblée générale).

Le contenu restera à peu près le même que celui du Bulletin, mais avec des textes plus courts, moins techniques, plus faciles à lire, qui pourront renvoyer, pour ceux qui cherchent une information plus complète, à un dossier ou au site www.qualitevie-valandre.com

Les deux autres moyens de « communication » seront en effet les « dossiers » et le site Internet. Le retour de cette communication -les réactions des sociétaires et de nos partenaires- sera facilité par l'usage qui se généralisera du courrier électronique.

Cette première « Lettre de l'AVA » présente le dossier du tri, de la collecte et du traitement des déchets : il s'agit d'une synthèse du dossier que nous tenons à la disposition de ceux qui souhaitent aller au delà de cette information rapide. Elle vous fait part aussi du travail poursuivi dans l'enrichissement du site Internet : l'adjonction d'un nouveau titre qui contient les informations de base sur la Communauté de communes.

A l'égard de tout ce travail de « communication », nous attendons vos réactions, vos suggestions, pour nous permettre de l'améliorer et le rendre plus efficace. Les critiques sont nécessaires et très utiles... mais il n'est pas exclu pour autant que vous nous disiez ce qui vous paraît bien dans notre effort de « communication » !

Pour mieux connaître la communauté de communes

La Communauté de communes Côte de Penthièvre (Erquy, La Bouillie, Pléneuf-Val-André, Plurien, Saint-Alban) reste mal connue dans son rôle et ses attributions.

L'AVA a déjà attiré l'attention sur ses compétences dans le cadre de la préparation du plan local

d'urbanisme : La Communauté de communes aurait dû concevoir un « schéma de cohérence territoriale » censé encadrer les PLU des communes. Malheureusement elle s'est contentée dans ce domaine de déléguer au « Pays de Saint-Brieuc » cette compétence que lui avaient confiée les communes ! Nous sommes loin du principe de subsidiarité !

Poursuivant son effort d'information sur cette structure nouvelle qui ne manque pas de compétences importantes pour la qualité de la vie, l'AVA vient d'installer sur son site internet de nouvelles pages (le titre VI) consacrées à la présentation de la Communauté de communes. Il ne s'agit pour le moment que d'une information neutre sur sa composition et ses attributions.



Nous y mettrons ultérieurement des commentaires, des appréciations et les questions susceptibles d'approfondir la réflexion sur ses compétences et son rôle. (www.qualitevie-valandre.com)

Parking de la Moinerie

Les Pins parasols du parking de La Moinerie, trop vieux, sont devenus dangereux. Ils ont été abattus, sauf deux d'entre eux qui paraissent encore plus majestueux.



Mais cet été, l'ombre fera défaut ...

Promenade de la Lingouare

Le Bulletin municipal nous annonce, avec photo à l'appui, que la promenade de la Lingouare est fermée au public pour raison de sécurité. De nombreuses chutes de pierre l'ont rendue effectivement dangereuse. Mais ce qui intéresse le public n'est pas dit : Quels travaux sont envisagés ? Un appel d'offre est-il lancé ? Dans quels délais verrons nous les premières mesures concrètes ? A quand la réouverture ?

Heureusement, peu après, le Conseil municipal du 23 mars a décidé le lancement d'une étude de stabilité des falaises de Piégu et des Murs Blancs. Cette étude est un préalable à la consultation d'un maître d'œuvre. Un bon début de solution ...



Falaise de Piégu



Les travaux de stabilisation se poursuivent. Les plus critiques parlent de "la montagne des singes du zoo de Vincennes".



Les optimistes assurent que les alluvions ne tarderont pas à se fixer sur le béton rugueux, et que les mousses, les lichens et autres végétaux recouvriront tout dans moins de trois ans !

A suivre ...

Et nos déchets ?

Nous croulons sous les déchets ! En avons-nous réellement conscience ?

Savez-vous que chacun d'entre nous produit environ 450 kg de déchets ménagers par an ? Imaginez ce que cela donne à l'échelle de la Bretagne, de la France, de l'ensemble des pays développés.

Nous allons tous au supermarché : aux caisses, le plus innocemment du monde, nous disposons nos achats dans des sacs en plastique ; c'est tellement pratique ! A votre avis, combien de ces sacs sont ainsi utilisés et ... jetés en France par an, par l'ensemble des ménages : 1 milliard ? 2 milliards ?

Savons-nous que deux siècles sont nécessaires pour la décomposition du polyéthylène dont ils sont faits ? Ces sacs sont une des plaies de notre société.

Il y a cinquante ans, on se contentait de brûler nos déchets, alors considérés comme inutilisables, et on déposait les déchets verts, les gravats et les encombrants dans des décharges sauvages où un feu couvait en permanence, transformant l'atmosphère en une gigantesque poubelle de gaz à effets de serre.

De nos jours encore, l'incinération reste un moyen courant de traitement des déchets. Elle est devenue industrielle et donc coûteuse. Sophistiquée et réglementée, elle persiste pourtant à envoyer du gaz carbonique dans l'air que nous respirons, ainsi que des dioxines et des composés riches en métaux lourds (plomb, mercure, ...) hautement toxiques.



point de collecte sélective

Il ne se passe pas de mois sans que les médias fassent état de conflits à propos de projets d'incinérateurs nouveaux entre les populations riveraines, leurs associations et les autorités locales.

Cela s'est encore produit près de chez nous en février dernier, à l'occasion de l'annonce d'une décision préfectorale concernant la création d'un incinérateur de farines animales, boues et eaux usées à Plouvara.

Depuis peu, on assiste toutefois à une prise de conscience des collectivités locales et à la naissance d'une politique environnementale. On sait maintenant recycler la plupart des déchets, ce qui implique leur tri, leur collecte et leur traitement par des entreprises spécialisées.

Le tri sélectif fait son entrée dans nos maisons, avec les trois poubelles pour le verre, le plastique et les papiers et cartons, que nous apportons bien sagement aux « boules vertes » proches de nos domiciles. Mais vous qui nous lisez, le faites-vous ?



incinérateur de Planguenoual

Les collectivités encouragent fortement les particuliers à composter leurs déchets verts pour en faire des engrais utiles et biodégradables. Et vous qui avez un jardin, le faites-vous ?

Que faisons-nous de nos vieux médicaments, de nos piles usagées, de nos restes d'huiles, de peintures et de solvants ?

L'AVA ouvre un dossier sur cette question des déchets, vitale pour nos santés et pour la qualité de notre environnement.

Nous allons prochainement publier à votre intention une synthèse aussi complète que possible sur ce sujet brûlant que nous connaissons tous assez mal, il faut bien le reconnaître.

En vous apportant une information documentée sur les tenants et les aboutissants de ce très grave problème, nous espérons vous aider à adopter progressivement les comportements citoyens et solidaires qui s'imposent pour éviter des conséquences écologiques catastrophiques à plus ou moins long terme.

Bien connaître le danger pour mieux y parer !

Vandalisme

Au mois de janvier, l'éclairage de la Vierge de Dahouët a été complètement détruit par des vandales : d'abord peints en rouge, les projecteurs situés au sol et dans le muret sont maintenant brisés. On se demande quel plaisir cela peut procurer aux casseurs. Espérons qu'ils seront rapidement remis en état.



Réhabilitation réussie

Quai des Terre-Neuvas, un ancien hangar appartenant à une maison vient de faire l'objet d'une réhabilitation particulièrement réussie. Félicitations au propriétaire qui a su concilier la modernisation de son immeuble et la sauvegarde du site.



collecte des déchets

Le verre est collecté par apport volontaire dans les conteneurs verts situés à différents endroits. Le geste n'est terminé que lorsque les bouteilles sont à l'intérieur de la pomme verte. Cet hiver encore, certains ne l'ont toujours pas compris et se contentent de déposer leurs cartons de bouteilles par terre. Merci aux employés de la Communauté de commune qui finiront le travail.



Quant aux déchets verts, c'est à dire végétaux, il n'y a aucune solution commode offerte par les pouvoirs publics : ou bien vous les portez avec votre voiture ou votre remorque dans une déchetterie à 10 kilomètres de chez vous, ou bien vous payez quelqu'un pour le faire. En aucun cas il n'est permis de déposer vos sacs de branchages sur la voie publique ou dans un fossé, car ils y resteront pendant des mois ou des années.



*Rencontre de la municipalité et
du bureau de l'AVA le 17 janvier*

A la demande de l'association, la municipalité a reçu une délégation du bureau samedi 17 décembre. Autour du maire, monsieur Bernard Rampillon, quatre maires-adjoints ont participé à la réunion : Patrick Lesage (finances), Alain Coudol (urbanisme), Françoise Guyot (associations) et Françoise Le Pesq (tourisme et affaires culturelles). L'association était représentée par le président Georges François, Jean Clément, Pierre Riou, Jean-Jacques Lefebvre, Bernard Richeux et Jean-Louis Hasselmann.

Cette réunion « de concertation » nous a permis une nouvelle fois de faire entendre l'avis de l'AVA sur le PLU dont l'enquête publique était en cours. A nos critiques sur les insuffisances et contradictions contenues dans les documents il nous a été expliqué que le projet approuvé par le conseil municipal ne pouvait plus être retouché avant l'enquête publique sous peine de vice de forme, et qu'il pourra recevoir des compléments ou précisions lorsque le commissaire enquêteur aura rendu son rapport.

La réunion a permis tout de même des échanges intéressants sur les thèmes qui nous sont chers concernant la conservation du patrimoine architectural et paysager, la circulation et la sécurité, et la conduite des opérations d'aménagement prévues au Val-André (Villa Notre-Dame, Piégu et le Centre Nautique).

Cette réunion a permis surtout de rétablir un contact qu'il eut été préférable d'avoir avant de verrouiller le projet de PLU soumis à

l'enquête publique. Le maire en conclusion nous a assurés qu'il était heureux d'avoir eu ces échanges de points de vue et que nous serions consultés en temps utile dans la conduite du projet concernant la villa Notre-Dame.

*Information et communication
autour de l'enquête publique*

Le numéro spécial du bulletin consacré au PLU nous a été réclamé par un certain nombre d'adhérents pour leur voisins ou amis qui demandaient des informations. En retour nous avons reçu quelques adhésions nouvelles. Voici la preuve que notre action d'information est utile, et que l'information du public a été scandaleusement insuffisante.

La mise à disposition du public d'un document de cette importance (dans tous les sens du terme) dans une salle de la mairie est une méthode certes réglementaire, mais qui date du XIXème siècle ! La communication, aujourd'hui, mérite d'autres supports. Nous avons publié des extraits du "règlement" et du rapport de présentation avec nos commentaires sur notre site internet, mais nous n'avons pu publier les extraits du document graphique (zonage de la commune) qui comporte toutes sortes d'indications de grand intérêt.. Mais ce travail n'aurait-il pas dû être réalisé par la mairie, ou par le cabinet d'études qui l'a aidée à la réalisation des documents ?

A propos de démocratie locale

Nous avons lu dans le numéro de décembre de « *rdv côte de Penthièvre* » les interviews de représentants de la minorité dans deux Conseils municipaux, celui d'Erquy et celui de Pléneuf-Val-André. Les opinions de nos élus minoritaires, loin de la période électorale, sur le rôle des associations comme l'AVA (bien qu'elle n'ait pas été expressément citée, elle était visée sans la moindre ambiguïté !) avaient naturellement retenu toute notre attention.

Nous attendions de pouvoir comparer ces opinions avec celles de nos élus majoritaires,... mais le numéro suivant de « *rdv côte de Penthièvre* » attendu en janvier n'est paru qu'en mars, et ce numéro ne contient pas l'interview de membres majoritaires de la municipalité de Pléneuf-Val-André ! En conséquence, nous reportons à une prochaine « Lettre » la publication de ces opinions.

Ne manquez pas cependant de lire les interviews des membres des majorités d'Erquy et de Planguenoual qui comportent des réflexions fort intéressantes.

Nous signalons les parutions suivantes

- *PVA magazine* -n°3 Janvier 2004- qui paraît 2 fois par an : il contient de nombreuses informations et annonce des projets. Si vous ne l'avez pas reçu, vous le trouverez à la mairie à l'accueil ;

- *Côte de Penthièvre Info* -n°5 Janvier 2004- qui comporte notamment un dossier sur la structure communautaire multi-accueil pour les enfants, pour laquelle un bâtiment sera prochainement construit à Saint-Alban (voir aussi sur la question le site www.qualitevie-valandre.com). Vous pouvez vous le procurer au siège de la communauté Côte de Penthièvre à Saint-Alban. Critique de forme : le nouveau format, plus grand, est incommode ;

- *Côtes d'Armor magazine*, édité par le Conseil général (www.cotesdarmor.fr), n°28 de février/mars, dont le thème principal est « L'eau - une ressource à préserver » ;

- *Rdv côte de Penthièvre* -n°14 mars 2004- qui présente notamment les points de vue des majorités municipales d'Erquy et de Planguenoual sur la démocratie locale, et de très belles photos de la journée de neige du 28 février. (4 rue des Clos Grimault 22370 Pléneuf-Val-André).

Centre nautique

Le Conseil municipal de Pléneuf-Val-André a pris le 13 décembre 2003 la décision de confier au cabinet SIGMA-Ouest d'Erquy une mission d'assistance pour « *aider le maître d'ouvrage à élaborer le programme de l'opération de Centre Nautique, et à définir l'enveloppe prévisionnelle du coût de l'opération qui portera à la fois sur le site de Piégu et celui des Murs Blancs* ».

L'AVA observe que les études plus en amont qu'elle réclame depuis longtemps (réflexion globale sur le développement touristique et le rôle du

nautisme dans la vocation de Pléneuf-Val-André) ne sont toujours pas envisagées, et elle demande une nouvelle fois qu'une zone AUp, (soumettant tout aménagement à une enquête publique), soit créée aux Murs Blancs.

Par ailleurs, Ouest-France nous a rapporté (le 23 mars) que l'année 2004 sera une année de réflexion pour le Conseil d'administration du Centre nautique sur sa politique de développement pour les cinq années à venir ! Espérons que cela sera fructueux !

Depuis quelques années, le Promeneur solitaire refait les mêmes parcours et représente les mêmes questions. Pourquoi ces répétitions ? Sans doute parce que ceux à qui les remarques sont destinées ne les lisent pas ou ne veulent pas les lire. Les origines des questions demeurent donc, mais ce qui rassure le Promeneur solitaire est que ses observations sont très demandées et constituent une information très attendue. Merci !

Ce qui lui paraît urgent :

- Le mur de la propriété Pic, à l'angle de la rue Jean Richepin et de la rue de la Falaise :

Depuis très longtemps, au moins quarante ans, ce mur est prévu à démolir partiellement pour rétablir la visibilité : les travaux avaient été reportés durant l'existence du propriétaire, blessé de guerre, grand invalide aveugle. Sa fille a maintenant quitté les lieux et vit en maison de retraite. Les nouveaux propriétaires ne sont, paraît-il, pas opposés aux travaux..



Le promeneur solitaire espère que la commune n'attendra plus quarante ans pour supprimer ce point noir dangereux.

- Le Parc de la Moinerie :

Les grands pins âgés étaient devenus dangereux. Ils ont été abattus. Les fûts tronçonnés sont restés longtemps sur place. Ils ont enfin disparu. Où ? Cela n'a été ni annoncé, ni proposé à la vente.

Il semble logique de demander pourquoi ce travail n'a pas été confié à des forestiers spécialisés; il aurait duré moins longtemps. Le bois de sciage pouvait être utilisé en charpente, le reste broyé en

petits éléments destinés au chauffage central de bâtiments publics, ateliers, etc., sans aucun gâchis.

Il reste maintenant à effectuer ici l'arrachage des souches, le talutage en pied de murs des propriétés riveraines, et la mise en état du site.

Il demande à nouveau :

- L'évacuation des blocs de béton désarticulés restés d'anciens travaux en différents points de la plage, et en particulier la plate-forme en ruine d'un escalier disparu devant le casino.

- l'évacuation des enrochements abandonnés au pied de la digue, créant des affouillements dangereux face à la rue du Verdelet.

- le pancartage à chaque extrémité des rues perpendiculaires à la digue promenade. Seule la rue des vagues est bien équipée.

- le numérotage uniforme et lisible des habitations de la digue promenade. Cela devient une ritournelle que le promeneur solitaire espère ne plus avoir à présenter bientôt.

Il s'est encore arrêté :

devant le 49 rue amiral Charner. Et là, pas d'extase, mais le spectacle désolant d'un bâtiment aux ouvertures béantes, de plus en plus envahies par le lierre, ainsi exposées depuis de nombreuses années. La question a souvent été posée. Qui est le propriétaire de cette ruine ? Ne peut-on le mettre en demeure de nettoyer ces lieux à l'esthétique lamentable au cœur de la station ?

à suivre ...